

DEPARTEMENT
Haute-Loire

D25-09-22-01

DELIBERATION**du Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULES**

Séance du 22 septembre 2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14

Date de convocation

17 septembre 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Martine PAILLET, Marie-Christine PATOUILLARD, Laëtitia BASTIN, Estelle ALLEMAND, Denis CORSOUX, Marie-Lise MASSON, Aline PICHON, Lionel CHARRAS, Pierre-Henri MANIOULOUX, Pierre PLATON.

Procuration :

Absents : Mégane EMONET

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil les dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il propose au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sans débat contradictoire et à l'unanimité :

- Désigne Mme Estelle ALLEMAND comme secrétaire de séance.

Fait à Raucoules, le 22 septembre 2025

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET**Désignation du secrétaire
de séance**